



Vannes, le 13 mars 2023

**Pôle Technique**

Direction Logistique, Espaces Publics  
Et Paysages  
02 97 62 59 00  
[contact.dgst@mairie-vannes.fr](mailto:contact.dgst@mairie-vannes.fr)

Collège Antoine de Saint- Exupéry  
Monsieur le Principal  
1, rue Gustave Courbet  
BP 563  
56017 VANNES

Nos Réf : BM/CG-2022-R0401

[ce.0560223n@ac-rennes.fr](mailto:ce.0560223n@ac-rennes.fr)  
[gagne.alexandre@hotmail.fr](mailto:gagne.alexandre@hotmail.fr)

Affaire suivie par :

Gwenaëlle Le Gac-Briand service Education  
[Contact.education@mairie-vannes.fr](mailto:Contact.education@mairie-vannes.fr)  
Benjamin Moignot direction Logistique Espaces Publics et Paysages  
[contact.dgst@mairie-vannes.fr](mailto:contact.dgst@mairie-vannes.fr)

Objets : Projets d'aménagements de l'aire marine éducative  
Pointe des Emigrés

Monsieur le Principal

Le 30 novembre 2022, Monsieur François Ars, Maire-Adjoint en charge des espaces publics et mobilités urbaines a rencontré Monsieur Alexandre Gagne, membre de l'équipe pédagogique du collège Antoine de Saint-Exupéry, qui lui a présenté les projets d'aménagements de l'aire marine éducative de la Pointe des Emigrés portés par des élèves de votre établissement. Comme convenu avec Monsieur Ars, le 16 décembre 2022, Monsieur Gagne a adressé à mes services, pour avis, les présentations écrites de ces projets.

Les cinq projets d'aménagements des élèves ont été présentés aux élus en réunion Environnement. Ils ont reçu les avis et les commentaires suivants :

**PROJET n°1 : Création et installation de nichoirs pour les oiseaux**  
**AVIS FAVORABLE sous réserve de l'autorisation du Conservatoire du Littoral.**

Le Conservatoire du Littoral (1) est le propriétaire de ce site naturel protégé de la Pointe des Emigrés. La Ville de Vannes et le Conservatoire du Littoral sont liés par une convention pour la gestion de ce site naturel protégé et bien que la Ville de Vannes en soit le gestionnaire, il vous faut obtenir, au préalable, l'autorisation du Conservatoire du Littoral pour l'installation de nichoirs à oiseaux. Dès que vous aurez obtenu cette autorisation, je vous invite à prendre attache avec nos services pour travailler ensemble sur la création et la mise en place de nichoirs pour les oiseaux sur la Pointe des Emigrés.

Nos services vous invitent à prendre d'ores et déjà en considération les éléments suivants :

Il existe de nombreux modèles de nichoirs pour oiseaux, cependant nous vous demanderons de privilégier les nichoirs à sittelles torchepot, et à mésanges (bleues et charbonnières) pour participer à la lutte contre les chenilles processionnaires du pin qui prolifèrent sur la Pointe des Emigrés.

Les matériaux utilisés devront bien entendu être en harmonie avec les lieux : naturels, sans colle ni de liant, de produits toxiques, de lasure, ou de peinture. Les nichoirs ne devront pas avoir d'éléments coupants ou piquants qui risqueraient de blesser les oiseaux.

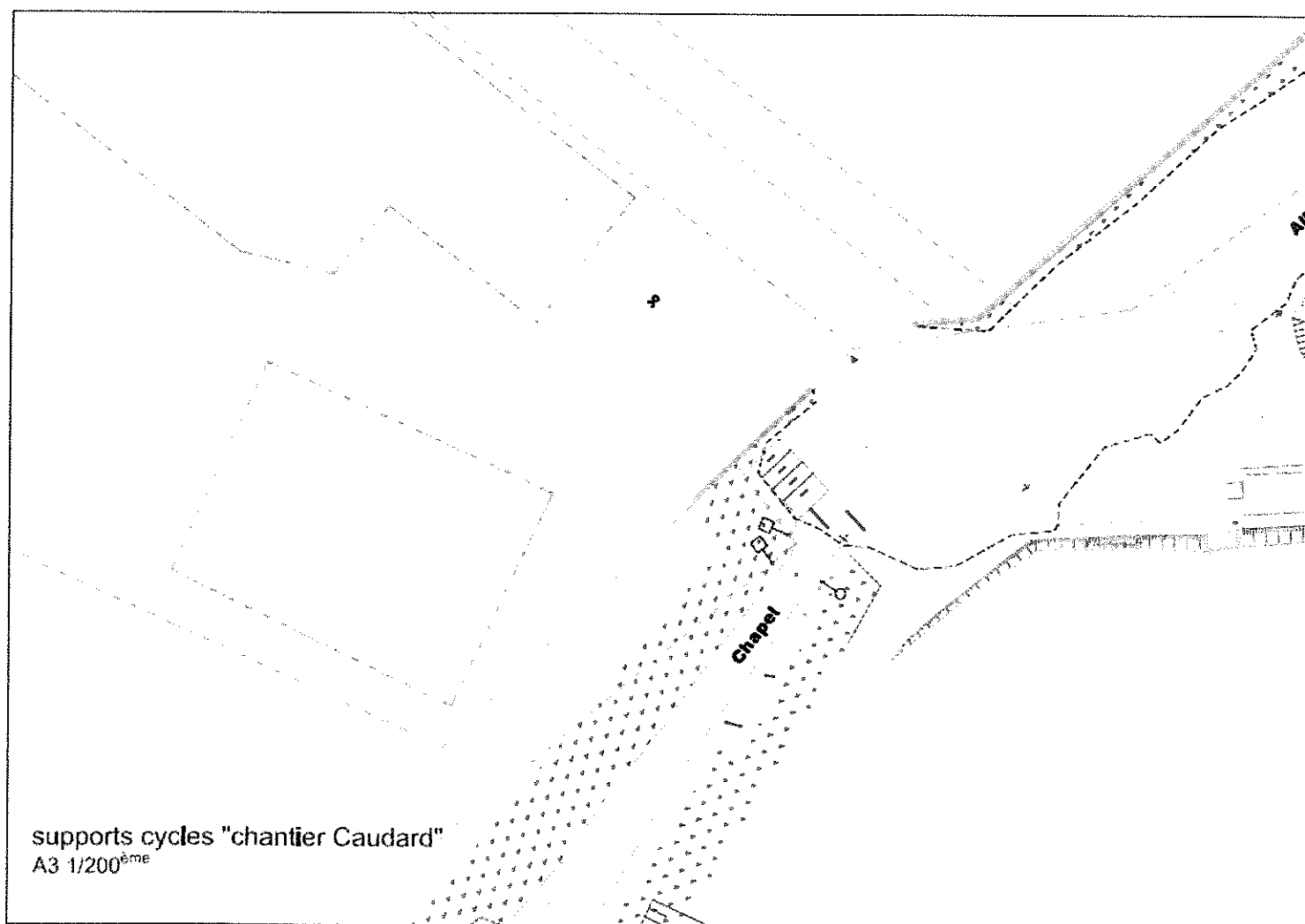
Nous préconiserons d'installer ces nichoirs à proximité des pins maritimes. Il sera envisageable d'en prévoir sur le reste du site, sur des zones où les arbres sont jeunes et n'offrent pas encore de cavité pour que les oiseaux puissent y faire leurs nids. Les installations des nichoirs sur les arbres (à une hauteur située entre 2,5 et 3 mètres), seront assurées, par mesure de sécurité, par les services de la Ville qui, par la suite, en assureront le bon entretien.

Enfin, pour ce projet, nous vous invitons à prendre contact avec Monsieur Ludovic Duchesne, animateur à la Maison de la Nature (2) qui réalise régulièrement des nichoirs pour les oiseaux. Il pourra, si vous le souhaitez, vous proposer des plans de différents nichoirs, vous conseiller pour leurs fabrications, et dans la mesure où il connaît bien le site de la Pointe des Emigrés, vous orienter sur le choix des lieux d'installation.

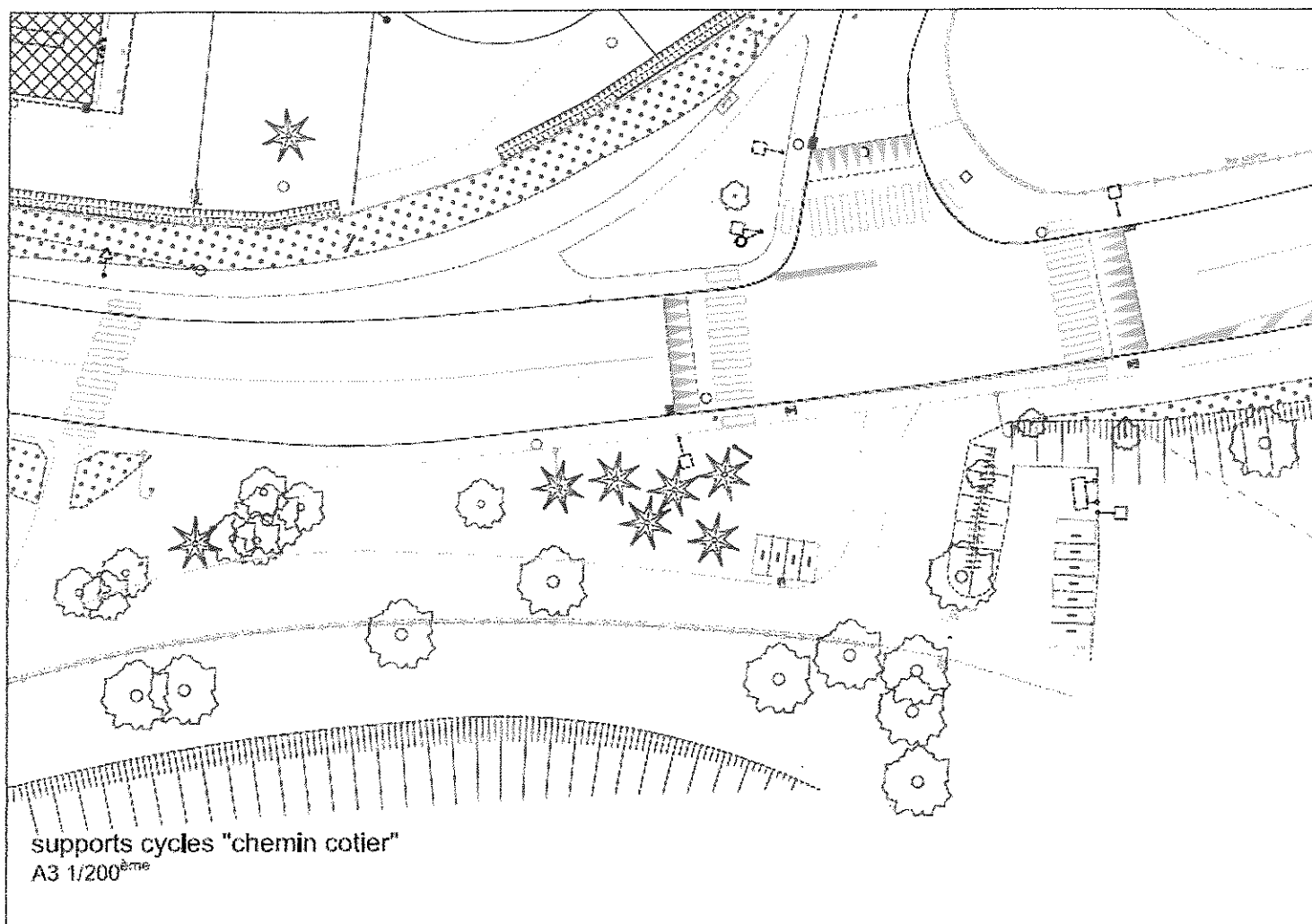
### **PROJET n°2 : Installation de rangements à vélos** **AVIS FAVORABLE**

Le projet d'installation de rangements à vélo a été validé par les élus. L'installation et le choix des emplacements est déjà à l'étude de la Direction de la Voirie qui présentera prochainement, pour validation, les plans ci-après à Monsieur le Maire :

Arceaux entrée site naturel, côté « chantier Caudard » :



Arceaux entrée site naturel, côté « Conleau » :



**PROJET n°3 : Création d'une rampe d'accès PMR au niveau du chantier naval Caudard.**  
**AVIS DÉFAVORABLE (Projet non réalisable techniquement)**

La création d'une rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sur le sentier côtier au niveau du chantier Caudard est techniquement trop contraignante. En effet, une pente de cheminement PMR est encadrée par des normes réglementaires et doit être relativement douce.

En l'occurrence, la configuration des lieux, avec un dénivelé important, génère trop de contraintes en terme de travaux. Le recul pour démarrer la rampe d'accès obligerait à condamner l'accès au chantier naval Caudard. Il pourrait être envisagé d'entreprendre de gros travaux et de casser la pente avec des engins de chantier, cependant cela serait alors aller à l'encontre de la protection de la nature et du projet porté par les élèves.

**PROJET n°4 : Remplacement de certains panneaux explicatifs pour les usagers.**  
**AVIS FAVORABLE**

Ce projet pourra être réalisé en collaboration avec les élèves du collège Antoine de Saint-Exupéry avec des modalités et dans un délai qui restent à définir.

En effet, la Ville de Vannes prévoit d'actualiser les grands panneaux d'information aux usagers implantés aux entrées du sentier côtier (Avenue du Maréchal, et allée Loïc Caradec). Il s'agira de reprendre la carte actuelle pour la compléter de nouvelles informations et la rendre plus lisible. Ces

panneaux devront respecter une charte propre à la Ville de Vannes (Pictogrammes, tailles, couleurs, etc.). Le logo de la ville de Vannes sera quant à lui actualisé.

**PROJET n°5 : Création et installation d'un observatoire**  
**AVIS DÉFAVORABLE (incompatible avec la nature du site)**

Pour rappel : Deux observatoires existent déjà, respectivement à la Pointe des Emigrés et sur les Rives du Vincin.

Vous souhaitez créer et installer un nouvel observatoire à la pointe des Emigrés, or l'emplacement que vous proposez dans votre projet est peu accessible au public. Le rendre accessible par des aménagements en dur (chemin, platelage) reviendrait à une destruction de l'espace naturel que l'on cherche à préserver. Ce serait un non-sens dans la mesure où ce lieu est le plus fragile et le plus sensible de la Pointe des Emigrés. Les oiseaux y trouvent un lieu calme toute l'année. Au printemps et en été au moment de la période de reproduction, en automne et en hiver, les oiseaux hivernants et / ou migrateurs s'y reposent sans être dérangés.

Ce secteur de la Pointe des Emigrés est particulièrement sensible, et doit à tout prix être préservé de toute activité qui perturberait la tranquillité de la faune. A cet effet, une clôture est déjà installée pour empêcher le public de pénétrer dans cette zone, précisons-le, relativement restreinte.

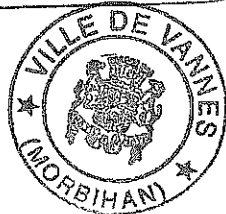
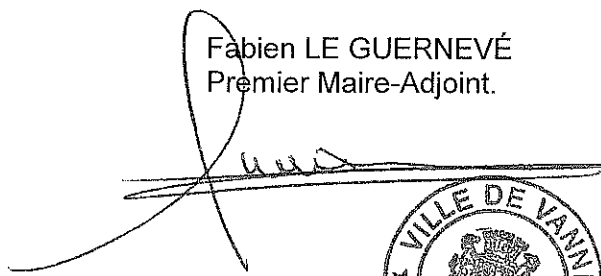
-----

En conclusion, trois des cinq projets ont été validés par des élus et des techniciens et pourront être mis en œuvre, à moyen ou long terme, par les élèves de votre établissement, en collaboration avec les services de la Ville. J'invite l'équipe pédagogique à prendre contact avec **Gwenaëlle Le Gac-Briand responsable du service Education** pour l'organisation des prochaines étapes de ces projets.

La Direction Logistique, Espaces Publics et Paysages se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Principal, à l'assurance de ma considération distinguée.

Fabien LE GUERNEVÉ  
Premier Maire-Adjoint.



(1) *Conservatoire du Littoral* - 8, quai Gabriel Péri - Port du Légué 22190 PLERIN (02 96 33 66 32)  
(2) *Maison de la Nature* - 8 Rue des Salines, 56000 Vannes (02 97 62 59 15) [maison.nature@mairie-vannes.fr](mailto:maison.nature@mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)      [contact@mairie-vannes.fr](mailto:contact@mairie-vannes.fr)

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire – Hôtel de Ville – BP 509 – 56019 VANNES CEDEX